



École de l'Arc-en-Ciel

DOCUMENT-SYNTHESE 2014-2016

Projet éducatif — Plan de réussite — Convention de gestion et de réussite éducative
en lien avec le Plan stratégique 2014-2016 de la CSA

PRÉAMBULE

Dans sa planification stratégique 2014-2016, la Commission scolaire des Appalaches (CSA) fait part de son souci permanent pour la réussite de ses élèves : « **S'investir pour la réussite** ». Après avoir spécifié que l'élève était au cœur de sa propre réussite, elle a tenu à préciser que l'appui des enseignants, des parents, des divers intervenants scolaires et des membres et partenaires de la communauté étaient indispensables pour le succès de cette mission.

L'école de l'Arc-en-Ciel, par son **projet éducatif**, son **plan de réussite** ainsi que sa **convention de gestion et de réussite éducative**, veut contribuer à l'atteinte de ce mandat.

Pour ce faire, l'école de l'Arc-en-Ciel contribuera à la **mission** de la CSA en supportant les **valeurs** et **croyanances** retenues par la CSA :

- Parce que la CSA est consciente que chaque personne est unique, pleine de potentiel à développer et de richesses à découvrir, elle valorise : la responsabilisation; la rigueur et l'effort.
- Parce que la CSA est consciente que c'est ensemble que nous réussissons, elle valorise : le lien d'attachement; le respect; la coopération; le partenariat; l'équité et l'honnêteté.
- Parce que la CSA est consciente de l'importance de la qualité de vie dans nos milieux et du développement durable, elle valorise : la santé globale; la communication, dont l'accès aux nouvelles technologies; le respect de l'environnement.

Pour ce faire, l'école de l'Arc-en-Ciel participera aux grandes orientations de la CSA :

1. La réussite et l'épanouissement des **élèves**.
2. L'implication et l'épanouissement du **personnel**.
3. Une collaboration essentielle avec les **parents**.
4. Un partenariat enrichi et efficace avec la **communauté**.

Ensemble, nous travaillerons pour réaliser cet engagement : la réussite de tous ses élèves, en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs.

CADRE LÉGAL

Loi sur l'instruction publique – ARTICLE 37 – Le projet éducatif

Le projet éducatif de l'école contient les orientations propres à l'école et les objectifs pour améliorer la réussite des élèves. Il peut inclure des actions pour valoriser ces orientations et les intégrer dans la vie de l'école. Ces orientations et ces objectifs visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Le projet éducatif de l'école doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

1988, c. 84, a. 37; 1997, c. 96, a. 13; 2000, c. 24, a. 20; 2002, c. 63, a. 4.

Loi sur l'instruction publique – ARTICLE 37.1 – Le plan de réussite

Le plan de réussite de l'école est établi en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire et comporte les moyens à prendre en fonction des orientations et des objectifs du projet éducatif notamment les modalités relatives à l'encadrement des élèves et les modes d'évaluation de la réalisation du plan de réussite. Le plan de réussite est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé.

2002, c. 63, a. 5; 2008, c. 29, a. 1.

Loi sur l'instruction publique – ARTICLE 209.2 – La convention de gestion et de réussite éducative

La commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre. Un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. les modalités de la contribution de l'établissement;
2. les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
3. les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

PORTRAIT DU MILIEU

L'école de l'Arc-en-Ciel est une petite école qui compte **une** soixantaine d'élèves provenant du secteur de Robertsonville et de Sacré-Cœur-de-Marie. Nous partageons notre clientèle avec celle de l'école de La Source (Sacré-Cœur-de-Marie). Nous connaissons donc les élèves depuis le début de leur vie à l'école. Il y a un esprit de famille qui nous semble important pour apporter un support à l'apprentissage des élèves. Le personnel de l'école est stable et s'implique beaucoup dans la vie de l'école.

Le facteur de défavorisation est de 4.

NOMBRE DE GROUPEs	2012-2013	2013-2014	2013-2014	2015-2016
Total : (groupes)	4	3	4	3
Préscolaire	0	0	0	0
Primaire	4	3	4	3
Classes multiâges *Inclu dans primaire	1	2	1	1
Total d'élèves	76	58	65	54
NOMBRE DE GROUPEs	2016-2017	2017-2018		
Total : (groupes)	4	4		
Préscolaire	1			
Primaire	3	4		
Classes multiâges *Inclu dans primaire	1	1		
Total d'élèves	84	67		

CONTEXTE DIPLOMATION ET QUALIFICATION [CGRE-1]

Selon une étude publiée en septembre 2009 par L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Robertsonville, « Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches : Territoire de la MRC des Appalaches : Connaître et mobiliser pour mieux intervenir », le secteur où est situé notre école possède les caractéristiques suivantes :

- On compte 2 630 personnes qui habitent dans cette communauté et il y a 795 familles.
- Plus d'une personne sur 6 (15,0 %) est âgée de 65 ans et plus, ce qui en fait une population très âgée.
- Il y a eu une légère diminution de la population (2,4 %) de 2001 à 2006.

Lorsque comparée aux 200 communautés locales de la région de la Chaudière-Appalaches (par quintiles) :

- Cette communauté est en équilibre au plan matériel. Elle ne se démarque pas quant à la scolarité ou le revenu moyen de sa population. Toutefois, elle se situe parmi les communautés de la région ayant les proportions les plus élevées de personnes n'occupant pas un emploi.
- Au plan social, cette communauté est également en équilibre. Toutefois, sa proportion de personnes vivant seules est élevée et sa proportion de familles monoparentales est faible.
- Elle est parmi les communautés de la région ayant les plus bas taux de signalements traités au CJCA. Son taux d'ÉHDAA est très élevé.

Lorsque comparée aux 27 communautés locales du territoire de la MRC des Appalaches (par quintiles) :

- Matériellement, la communauté est favorisée. Elle fait partie des communautés de la MRC dont les revenus moyens sont les plus hauts et dont les proportions de personnes ayant une faible scolarité sont faibles. Par contre, sa proportion de personnes n'occupant pas un emploi est élevée.
- Cette communauté est, au plan social, considérée en équilibre. Elle n'y est ni favorisée, ni défavorisée.
- Elle se retrouve, par rapport aux autres communautés de la MRC, parmi celles ayant les plus bas taux de signalements traités au CJCA.

COHORTE ANALYSÉE	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
ANNÉE D'ANALYSE	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2013-2014
Nombre d'élèves à l'arrivée au secondaire		11	15		
Secondaire 1 régulier					
Cheminements particuliers					
Présentement en 5 ^e secondaire		6	8		
Présentement en 4 ^e secondaire		2	1		
Présentement en 3 ^e secondaire		1			
Présentement en FP			3		
Métiers sous spécialisés					
Déménagements/départs/décrocheurs...		2	3		
Réussite en français	68 %	78 %	90 %		
Réussite en mathématiques	82%	77 %	82,61 %		
L'âge à la sortie du primaire	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	
Proportion d'élèves de 12 ans et moins			69,3%		

Profil à l'entrée au secondaire	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Reprise de 6 ^e année						
Secondaire 1 (régulier)	5	19	19			
Grade 1						
Phase 1			1			
CDM						
TOTAL	5	19		0	0	0

*Nous avons tenté de recueillir des données relativement aux performances de nos élèves au secondaire ou de comparer leur âge à la sortie du primaire, mais le petit nombre d'élèves finissants en 6^{ème} année et leur changement d'école (La Source) certaines années nous empêche d'avoir accès à ces statistiques. Néanmoins, à chaque année, nous noterons leur profil à l'entrée au secondaire dans l'espoir qu'un jour on puisse avoir accès à d'autres données qui nous aideront à prendre certaines décisions.

CONTEXTE ÉHDAA [CGRE-3]

Le tableau de la situation des ÉHDAA chez nous permet aux divers intervenants d'identifier rapidement les élèves qui ont des besoins particuliers et de planifier, via le plan d'intervention, les services à mettre en place pour les soutenir.

		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
ÉHDAA	Code 44	0					
	Code 14	1					
	Code 34		1		1	1	
Élèves à risque	Code 12	6	3	2		1	
	Suivi en ortho	38	33	30	11	20	
Nombre de plans d'intervention		10	12	11	16		
Reprise d'année	Précolaire :	0	0	0	0	0	
	1 ^{re} année :	1	0	1	0	0	
	2 ^e année :	0	0	0	0	1	
	3 ^e année :	1	4	1	1	0	
	4 ^e année :	1	0	0	0	0	
	5 ^e année :	0	0	0			
	6 ^e année :	0	0	0			
	TOTAL	3	4	2	1	1	

QUALITÉ DU FRANÇAIS À L'ÉCOLE

Cible: Maintien des taux de réussites

CONTEXTE FRANÇAIS [CGRE-2]

La lecture a toujours été privilégiée à l'école de l'Arc-en-Ciel; on a mis des moyens en place pour valoriser la lecture. L'écriture est aussi travaillée avec la méthode « Les habitants de la phrase ». Voici des statistiques concernant la réussite en français en regard des compétences **LIRE** et **ÉCRIRE**.

Cycle	Compétences	% réussite 2012-2013	% réussite 2013-2014	% réussite 2014-2015	% réussite 2015-2016	% réussite 2016-2017
1 ^e	Lire			100%	100%	95%
	Écrire			100%	100%	95%
2 ^e	Lire	76 %	85 %	100%	100%	100%
	Écrire	91%	100 %	100%	100%	100%
3 ^e	Lire	75 %	78 %			
	Écrire	100 %	89 %			

NOTRE MILIEU DE VIE

CONTEXTE ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE [CGRE-4]

VIOLENCE

L'école de l'Arc-en-Ciel a des règlements clairs et cohérents. Il n'y a pas beaucoup de problèmes de violence. La violence verbale sera notre cheval de bataille pour les prochaines années.

ALIMENTATION

L'école de l'Arc-en-Ciel est une « école en santé ». L'alimentation est au premier plan de nos préoccupations. Des politiques-écoles ont vu le jour pour encadrer davantage les collations et les desserts.

MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Une attention particulière est portée pour faire bouger les élèves. Les élèves participent bien aux activités physiques.

CONTEXTE FORMATION PROFESSIONNELLE — [CGRE-5]

Quelques activités rejoignant la philosophie de l'école orientante sont vécues. Les élèves sont ainsi éveillés à divers métiers.

L'ORIENTATION 1 : LA RÉUSSITE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

En regard de ses élèves, l'école de l'Arc-en-Ciel retient les orientations suivantes :

ORIENTATION 1

FOURNIR AUX ÉLÈVES UN MILIEU DE VIE AGRÉABLE POUR FAVORISER LEUR ÉPANOUISSEMENT ET LEUR BIEN-ÊTRE.

Champs d'intervention : poursuivre le développement et le bien-être des élèves par la promotion de saines habitudes de vie, la promotion d'un climat pacifique, la participation à des activités.

ORIENTATION 2

S'INVESTIR POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES.

Champs d'intervention : la réussite en français lecture, en français écriture.

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

But ministériel 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectif : Mettre en place des moyens qui permettront aux élèves de vivre dans un milieu agréable, stimulant, avec un accompagnement adéquat afin que l'école primaire devienne pour eux une étape positive qui les motivera à compléter des études qui répondent à leurs aspirations.

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Développer le lien d'attachement	<ul style="list-style-type: none">- Rassemblements de l'ensemble des élèves pour clarifier et cheminer dans un contexte où les élèves se sentent bien, et ce, au besoin- 1 personne est formée.
Valoriser les élèves	<ul style="list-style-type: none">- Dîner communautaire.- Brigadiers présents en fin d'après-midi pour faire traverser les élèves qui en ont besoin. Ils font penser aux autres élèves de ne pas circuler à vélo à travers les autres.- Organisation de cinq activités-écoles.- Remise de certificats pour les athlètes de l'année.- Mots d'encouragement des enseignantes qui sont inscrits dans les agendas, sur les travaux ou ailleurs.- Cœurs vaillants. (Élèves s'occupant de responsabilités)- Activité récompense tous les deux mois (5/an) : ex. journées de neige, sorties en vélo, dîner avec la direction...-Affichage des travaux des élèves

Créer un milieu de vie agréable dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de jeux dans le gymnase à certaines récréations : hockey, soccer.... - Activités parascolaires. - Dîner communautaire à Noël. - Sorties éducatives prévues annuellement.
Accompagner les élèves dans leur cheminement	<ul style="list-style-type: none"> - Communication fréquente et rencontres au besoin pour discuter de différentes problématiques. - Mesures de soutien en mathématique et en français. - Récupération le midi, à la récréation et après l'école. - Participation des parents à l'aide apportée à leur enfant avec du travail à la maison fourni par l'école. - Ouverture à une visite de l'école lors d'une demande de parents. - Soutien aux élèves dans le besoin : technicienne spécialisée, orthopédagogue, psychologue....
Effectuer le dépistage précoce dès l'entrée en maternelle.	Nous n'avons pas de préscolaire.
Faciliter le passage du préscolaire vers le primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan fait entre les deux niveaux - Bilan des élèves remis aux enseignants de 1^{ère} année pour s'assurer qu'on puisse les aider dès le départ.
Faciliter le passage du primaire au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nous n'avons pas de groupe de 6^{ième}.

But ministériel 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Objectif : Mettre en place les moyens pour améliorer la lecture et l'écriture

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Promouvoir la lecture	<ul style="list-style-type: none"> - Surlecture au 1^{er} cycle. - Défi-lecture au 2^e cycle. - Lecture obligatoire à l'entrée des classes le matin ou le midi. - Utilisation de la bibliothèque municipale et celle de l'école. - Évaluation des élèves de fin de cycle : Administrer, analyser, transmettre les résultats à la CSA et assurer le suivi dans l'école. - On débute le RAI.
Développer les compétences en écriture	<ul style="list-style-type: none"> - Période hebdomadaire en écriture. - Évaluation des élèves en fin de cycle : Administrer, analyser, transmettre les résultats à la CSA et assurer le suivi dans l'école.
Promouvoir la langue française	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la politique linguistique (CSA et école).

But ministériel 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes ciblés, particulièrement pour les ÉHDAA

Objectif : Soutenir la clientèle ÉHDAA et les élèves à risques, notamment en assurant un suivi régulier des plans d'intervention.

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Identifier et supporter les élèves en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur la politique ÉHDAA dans l'école. - Communication rapide entre les intervenants facilite la prévention et l'intervention de la direction et des services appropriés. - Suivi constant des plans d'interventions et des rencontres avec les parents. - Rôle d'accompagnateur au niveau de la technicienne en éducation spécialisée est privilégié. - Concertation enseignant-orthopédagogue. - Suivi avec la conseillère en rééducation. - Orthopédagogie offerte de la 1^{ière} année à la 4^e année. - Travail de concert avec les conseillers pédagogiques, le CRDP, le CRDI, le CLSC et le Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches. - Service d'orthophonie offert par la CSA aux élèves du 1^{er} cycle du primaire selon le cadre de référence de ce même service.

But ministériel 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements (nutrition, santé, environnement, sportif, violence...).

1. Élaborer et mettre en application, avant 2014, une stratégie d'intervention pour **prévenir et traiter la violence, incluant les actes d'intimidation.**
2. Appliquer, avant 2014, un plan d'action et des programmes en lien avec la politique "**saines habitudes de vie » de la CSA - volet alimentation.**
3. Appliquer, avant 2014, un plan d'action et des programmes en lien avec la politique "**saines habitudes de vie » de la CSA – volet mode de vie physiquement actif.**

Traiter la violence	
Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Élaborer une stratégie d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation.	-Voir ANNEXE 1
Travailler avec un système disciplinaire clair et cohérent en lien avec la gestion des conflits.	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres des élèves par les mesures alternatives jeunesse pour les outiller au sujet de l'intimidation et de la violence en général, au besoin. - Ateliers sur l'intimidation et les habiletés sociales par l'AVSEC pour tous les élèves. - Discussion sur les abus en 3^e année, avec l'infirmière.

Saines habitudes de vie- volet alimentation	
Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Élaborer un plan d'action pour favoriser une saine alimentation	-VOIR ANNEXE 2 Application de la politique école pour les collations (Collations santé obligatoires). - Menus santé priorisés pour l'heure du midi. - Formation d'un comité. - Rencontres, échanges, activités, projets
Organiser au moins deux activités/an pour promouvoir l'alimentation	- Participation au programme « École en santé ». - Participation au projet Collation Santé CSA. - Participation au défi « Moi, je croque ». - Mois de l'alimentation : vivre au moins une activité santé école. - À chaque 2 mois il y aura dégustation d'un fruit méconnu ou d'un légume méconnu....pour développer les gout chez les jeunes.

Saines habitudes de vie- volet mode de vie physiquement actif	
Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Élaborer un plan d'action pour développer un mode de vie physiquement actif	- Formation d'un comité. - Rencontres, échanges, projets. -Voir ANNEXE 2
Organiser au moins cinq activités sportives/an pour promouvoir l'activité physique	- Activités en concentration comme la natation, le patinage. Nous participons au programme « école en forme et en santé ». - Mise en place d'activités parascolaires sur l'heure du midi et après l'école. - Mise en place d'activités pendant les récréations. - Participation à Plaisirs d'hiver, Défi-santé, tournois Inter écoles (soccer, hockey, badminton, cross country). - Participation au mois de l'activité physique. - Organisation d'activités récompense à caractère sportif. - Réaliser l'activité « Grand Défi Pierre Lavoie ».

But ministériel 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Objectif : Faire connaître aux élèves des métiers afin de faciliter leur choix, le moment venu.

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Faire la promotion de divers métiers (Approche orientante)	- Présentation d'invités, en lien avec les cours/les emplois.

PLAN DE RÉUSSITE/PLAN STRATÉGIQUE CSA

Objectif 1 :

Promouvoir le respect de l'environnement

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Poser des gestes concrets	- Récupération du papier et des piles dans l'école.
Sensibiliser le milieu	- Promotion pour favoriser l'impact dans la famille.

Objectif 2 :

Utiliser l'informatique dans toute l'école

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Avoir un responsable des TIC dans l'école.	- Formation aux enseignants. - Qualité des locaux et du matériel
Utiliser le matériel disponible	- Périodes à l'horaire au laboratoire. - Utilisation des postes installés en classe. - Projets spéciaux dans les classes. - Tableau blanc interactif.

L'ORIENTATION 2 : L'IMPLICATION ET L'ÉPANOUISSEMENT DU PERSONNEL

ORIENTATION

En regard de son personnel, l'école de L'Arc-en-Ciel entend supporter le Service des ressources humaines de la CSA dans ses actions pour favoriser l'implication et l'épanouissement du personnel. En ce sens, elle favorisera l'engagement, la fidélisation et la reconnaissance par la gestion humaine de ses ressources.

PLAN DE RÉUSSITE/PLAN STRATÉGIQUE CSA

Objectif : Créer un milieu de vie agréable et épanouissant.

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Créer des activités régulières pour favoriser les relations interpersonnelles	<ul style="list-style-type: none">- Bon fonctionnement du comité social.- Planification d'activités durant l'année : accueil en début d'année...
Soutenir les personnels dans l'accomplissement de leurs tâches	<ul style="list-style-type: none">- Formation pour les « tireurs actifs ».- Information – au babillard.- Mobilisation – participation à la vie de l'école (comités). Certains événements sont soulignés, tels les congés régionaux, naissances, retraites, semaine de relâche, Noël et fin d'année.
Valoriser le personnel	<ul style="list-style-type: none">- Reconnaissance et soutien aux initiatives de tous les membres du personnel.- Promotion des bons coups.

L'ORIENTATION 3 : UNE COLLABORATION ESSENTIELLE AVEC LES PARENTS

ORIENTATION

Considérant que la collaboration avec les parents est un élément essentiel à la réussite, l'école de l'Arc-en-Ciel retient l'orientation suivante : favoriser, valoriser et diversifier les échanges entre l'école et la famille

PLAN DE RÉUSSITE/PLAN STRATÉGIQUE CSA

Objectif :

Assurer la collaboration entre les parents et l'école.

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Informar régulièrement les parents sur la vie de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier mensuel des activités. - Bulletin mensuel d'information. - Participation à l'assemblée générale annuelle.
Soutenir les parents en leur fournissant des outils	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre(s) de concertation avec les parents. - Présence à la remise des bulletins. - Présence lors de la présentation d'un plan d'intervention. - Signature du document d'engagement des parents.
Faire participer les parents davantage à la vie de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des parents à la vie de l'école en donnant de leur temps aux activités que l'on planifie.

L'ORIENTATION 4 : UN PARTENARIAT ENRICHIS ET EFFICACE AVEC LA COMMUNAUTÉ

ORIENTATION

Considérant que la communauté locale et régionale est un partenaire à la réussite, l'école de l'Arc-en-Ciel vise une ouverture, une présence et une implication avec la communauté.

PLAN DE RÉUSSITE/PLAN STRATÉGIQUE CSA

Objectif :

Établir un partenariat avec la communauté.

Stratégies d'intervention	Moyens - activités spécifiques
Maintenir la visibilité de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin d'information aux parents. - Site Web. - Articles dans le journal local ou dans les revues.
Participer à différentes activités avec des organismes de la région	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque municipale.

LA REDDITION DE COMPTES

Ce plan d'action ne constitue pas une fin en soi, mais davantage une étape dans un processus de réalisation de notre mission; il vise à informer et à mobiliser la communauté éducative autour des élèves qui cheminent vers leur réussite.

La reddition de comptes s'inscrit au terme d'un cycle de gestion annuel qui comporte un certain nombre d'activités ayant pour but de favoriser la participation, l'implication et la mobilisation des membres d'une équipe. Parmi celles-ci, notons :

1. Planification des actions et échéancier.
2. Organisation des moyens requis pour la mise en œuvre.
3. Réalisation du plan d'action.
4. Suivi des actions et contrôle des échéances.
5. Évaluation des résultats à partir des indicateurs retenus.
6. Reddition de comptes annuelle [rapport annuel].

Ainsi, annuellement, notre plan sera évalué et un rapport sera produit. Ce **rapport annuel** sera disponible à l'ensemble des partenaires afin de les tenir informés de l'évolution de la situation, de leur permettre de l'apprécier, mais également d'y contribuer. L'école de l'Arc-en-Ciel compte ainsi rendre son plan dynamique et l'adapter, au besoin, à l'évolution de l'organisation.



ANNEXE 1

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Depuis deux ans, les écoles primaires de la CSA se préoccupent et agissent concrètement afin de contrer l'intimidation à l'école. C'est pourquoi elles ont mis en place plusieurs moyens de prévention et de sensibilisation auprès de tous les groupes classes et les membres du personnel. En février 2011, suite au sondage réalisé par Vision Jeunesse, les jeunes ont dit être toujours préoccupés par ce phénomène d'intimidation et souhaitent une intervention policière. C'est pourquoi depuis mars 2012, en collaboration avec Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac et les corps policiers, nous avons élaboré un protocole d'intervention. En juin 2012, une modification à la Loi sur l'instruction publique venait renforcer l'importance de notre démarche et confirmer l'importance d'agir contre la violence et l'intimidation.

L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE NE
SONT PAS TOLÉRÉES À L'ÉCOLE ET
DOIVENT ÊTRE DÉNONCÉES. IL FAUT AGIR
CONTRE L'INTIMIDATION ET LA
VIOLENCE.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

<http://moijagis.com>

<http://www.teljeunes.com>

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nous pouvons reconnaître qu'il y a intimidation :

- lorsque les attitudes, les paroles ou les gestes négatifs sont répétés envers la personne cible;
- lorsqu'il y a déséquilibre de force physique, verbale ou sociale entre celui qui intimide et l'intimidé;
- lorsqu'il y a une différence entre les émotions ressenties par la personne qui intimide (excitation, sentiment de puissance, amusement sarcastique) et l'intimidé (peur, gêne, souffrance, sentiment de détresse).

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE?

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art. 13)

Nous pouvons reconnaître qu'il y a violence :

- lorsque les attitudes, les paroles ou les gestes négatifs sont délibérés ou intentionnels envers la personne cible;
- lorsqu'il y a une différence entre les émotions ressenties par la personne qui agresse (excitation, sentiment de puissance, amusement sarcastique) et la victime (peur, gêne, souffrance, sentiment de détresse).

★LES PAROLES BLESSANTES SANS MENACE DITES À L'ÉCOLE PEUVENT
ENTRAÎNER DES MESURES DISCIPLINAIRES SELON LE CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE.★

L'intimidation et la violence deviennent d'ordre criminel lorsqu'il y a :

- atteinte physique (gestes posés) considérée comme voie de fait ;
Exemples : coup de poing, bousculer une personne, etc.
- menace de sa sécurité physique (paroles menaçantes).

★LORSQUE L'INTIMIDATION OU LA VIOLENCE DEVIENNENT D'ORDRE CRIMINEL, LA PERSONNE INTIMIDÉE OU VIOLENTÉE PEUT AUSSI PORTER PLAINTÉ CONTRE L'INTIMIDATEUR OU L'AGRESSEUR À LA POLICE.★

Il est **important** de distinguer l'intimidation d'un simple conflit ou de la taquinerie. Lors d'une telle situation, l'équipe d'encadrement interviendra, mais en appliquant le code de vie et non le protocole d'intimidation.

PORTRAIT DE L'ÉCOLE

En avril 2012, tous les élèves du 2^e et 3^e cycle de notre école ont répondu à un questionnaire en ligne sur les manifestations de violence et d'intimidation. Nous avons constaté qu'une grande majorité de nos élèves se sentaient en sécurité à l'école et que très peu d'intimidation y était présente. De l'autre côté, c'est la violence verbale qui est la forme la plus présente et elle se présente particulièrement à la récréation.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE COLLABORATION

1. Chaque classe est un milieu où le droit à la différence, la bienveillance et l'empathie sont des préoccupations quotidiennes. Par exemple, les enseignantes voient à créer un lien avec chacun de leurs élèves et profitent des situations de conflit pour aborder des thèmes de justice, d'égalité ou de civisme. Les occasions du quotidien amènent ainsi les élèves à réinvestir leurs compétences pour des relations harmonieuses, bienveillantes, inclusives et égalitaires et en prévention de la violence.
2. Nous disposons d'un code de vie éducatif qui vient dicter les règles de notre école ainsi que les conséquences relatives aux manquements tant mineurs que majeurs. Chaque règle est accompagnée du motif pour laquelle elle existe. (voir code de vie)
3. Les surveillants d'élèves, les enseignants et l'éducatrice en éducation spécialisée sont présents lors des temps libres et des déplacements et réalisent ainsi plusieurs interventions en promotion et en prévention afin que les élèves soient mieux disposés à l'apprentissage en classe et non préoccupés par des événements malheureux.
4. Afin de maintenir un climat sain et sécuritaire, les élèves respectent les aires de jeux.
5. Nous recevons les services de l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC), madame Nathalie Laflamme, qui vient rencontrer tous les élèves de l'école afin de traiter de la violence et de l'intimidation. Le sujet est traité sous l'angle des comportements à adopter au quotidien qui vient aider aux bonnes relations (civisme).
6. Notre comité se penche sur les actions à entreprendre afin de répondre aux exigences relatives particulièrement en ce qui a trait à la lutte contre la cybercriminalité. Des liens peuvent se faire également avec l'hyper sexualisation qui engendre un non-respect des sexes (la vie n'est pas un vidéo-clip). De plus l'usage de vocabulaire explicite et vulgaire est interdit.
7. Notre bulletin mensuel est envoyé à chaque famille et constitue l'outil de communication par excellence avec la famille. Nous nous assurons ainsi que les parents sont informés des activités offertes à l'école.

SIGNALER UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Une boîte de dénonciation est située près du bureau de la technicienne en éducation spécialisée et tous les élèves peuvent y déposer discrètement un billet afin de dénoncer une situation vécue à l'école. Cependant, les élèves ou les parents qui désirent dénoncer une situation peuvent laisser un message sur la boîte vocale de la direction au poste #3601 et la personne responsable de l'intimidation à l'école se chargera de procéder promptement à une intervention.

Dans un cas où un enfant subirait de l'intimidation ou de la violence via les médias sociaux et que l'impact serait vécu aussi à l'école, il serait approprié de faire une impression des entretiens afin de soutenir nos actions de protection envers l'élève qui subit ces actes.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

Intervenants : Tous les membres du personnel de l'école sont appelés à intervenir et à débiter les procédures d'intervention dans les cas de violence et d'intimidation.

ACTIONS POSÉES LORS DU SIGNALEMENT

- L'élève raconte à l'adulte les faits et les événements, ce dernier remplit le formulaire et fait signer l'élève;
- Le signalement est transmis par écrit à la T.E.S. et à la direction;
- Les élèves concernés sont rencontrés par la T.E.S. ou par la direction (intimidé/victime, intimidateur/agresseur et témoin);
- Pour s'assurer de la confidentialité des actions, les élèves peuvent être vus à des moments différents dans la journée.

MESURES D'AIDE ET DE SOUTIEN

Élèves qui ont subi un acte d'intimidation ou de violence

- Communication par la direction avec les parents : évaluation des besoins et références, si nécessaire;
- Rencontre avec un service de l'école pour faire l'évaluation du sentiment de détresse et un suivi si nécessaire;
- Mise en place de mesures de protection si nécessaire;
- Compilation dans le dossier d'aide de l'élève et/ou Mémo GPI.

Témoin

- Rencontre avec un membre du personnel de l'école (cueillette d'infos), s'il y a lieu.
- Évaluation des besoins et références, si nécessaire;

★ LORS DE TOUTE SITUATION D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE, UN SERVICE DE L'ÉCOLE ASSURERA UN MINIMUM DE TROIS SUIVIS AUPRÈS DE L'ÉLÈVE VICTIME AFIN DE S'ASSURER QUE LES ACTES ONT CESSÉ (2 JOURS, 1 SEMAINE ET 1 MOIS SUIVANT L'INTERVENTION). ★

MESURES DE SOUTIEN, D'ENCADREMENT ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES

- L'intimidation est un manquement majeur.
- La gravité des actes d'intimidation et de violence se mesure, entre autres, par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance, l'âge des élèves impliqués, le déséquilibre dans le rapport de force et la capacité à se défendre de la personne qui subit l'agression ou l'intimidation.
- Le jugement de la gravité des actes d'intimidation et de violence servira à déterminer le niveau d'intervention (ciblé et dirigé) et le type d'intervention.
- À noter que la suspension doit inclure obligatoirement, comme le stipule l'article 96.27 de la LIP, des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion.

Référentiel de gestion des manquements pour les actes d'intimidation et de violence selon la gravité

Gravité	Actes d'intimidation et de violence	Niveaux d'intervention	Conséquences et sanctions	Réparation/rétablissement	Mesures d'aide et soutien
+++ Intensité et effet Manquements majeurs +	Verbal – physique- social – cyberspace – en lien avec la sexualité	Prévention dirigée (élèves auteurs d'actes récurrents ou sévères d'intimidation et de violence)	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de contact avec l'élève victime • Rencontre des parents • Suspension interne ou externe • Retour de suspension : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec les parents ○ Déplacement supervisé ○ Retour progressif • Cours à domicile • Changement d'école • Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police : <ul style="list-style-type: none"> ○ Interventions possibles : Avertissement, renvoi à un autre organisme, accusation criminelle • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Travaux communautaires • Pas de rencontre entre les élèves concernés • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir • Suivi individuel avec un professionnel de l'école • Référence aux ressources professionnelles de la communauté (Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac, services de police) • Services éducatifs de la CSA • Comité de concertation • Plan d'intervention ou PSII • EIJ (Équipe Intervention Jeunesse) • Autres
		Prévention ciblée (élèves auteurs d'actes d'intimidation et de violence)	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de contact avec l'élève victime • Lettre aux parents • Retrait durant les pauses et le midi • Suspension interne • Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police • Reprise de temps • Confiscation d'objet • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol • Travaux communautaires • Rencontre avec l'élève victime si bénéfique pour ce dernier • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir • Rencontre titulaire • Intervention d'apprentissage social (ex. : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, du visionnement de film, tutorat) • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Contrat relationnel • Plan d'action ou d'intervention • Habiletés sociales en individuel (résolution de conflits) • Apprentissage des comportements attendus, modelage • Rencontre d'une intervenante de MAJF ou d'un policier afin de prévenir la récidive • Autres



ÉCOLE de l'Arc-en-Ciel Plan d'action – saines habitudes de vie

ANNEXE 2

Conformément au Plan stratégique 2009-2014 de la CSA et à l'entente entre le MELS et le MSSS relativement à la promotion des saines habitudes de vie à l'école, l'école de l'Arc-en-Ciel a élaboré son plan d'action dans le but de déployer l'approche pour la santé, le bien-être et la réussite scolaire par de meilleures pratiques en promotion et prévention.

Les actions que nous avons choisies de poser visent l'amélioration de la santé globale, physique et mentale, des élèves en favorisant un environnement scolaire propice au développement de saines habitudes de vie. Celles-ci sont publicisées auprès des parents et de la communauté qui en sont les collaborateurs en dehors de l'école.

De plus, pour nous soutenir dans nos efforts, nous avons choisi d'adhérer à une approche globale d'intervention. Ainsi, nous arborons avec fierté notre adhésion à l'approche « École en santé » qui supporte les objectifs ci-dessous.



Neuf objectifs ont été identifiés pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires. L'école de l'Étincelle a identifié les objectifs qui touchent sa clientèle et élaboré des moyens pour les atteindre. D'ailleurs, pour plusieurs d'entre eux, la CSA et le CSSSRT ont mis en place des activités qu'ils proposent en support, notamment par les services préventifs : services éducatifs complémentaires, services de santé et services sociaux et comité des « Attachants ».

1. L'estime de soi.

2. Les relations harmonieuses et la prévention de la violence.

Les deux premiers objectifs, l'estime de soi et les relations harmonieuses et la prévention de la violence, sont traités dans le cadre des stratégies d'intervention élaborées conformément à la loi 56.

Le premier, ***l'estime de soi***, vise à favoriser le développement des compétences personnelles des élèves (autorégulation, identification et gestion des émotions, capacité d'adaptation, gestion du stress, affirmation de soi, image corporelle positive, etc.) et des compétences sociales des élèves (socialisation, comportements prosociaux, empathie, communication efficace). Il vise aussi à favoriser l'autonomie et la responsabilisation des élèves.

Le second, ***les relations harmonieuses et la prévention de la violence***, vise à favoriser la prévention de la violence auprès des élèves par le développement de compétences personnelles et sociales (affirmation et estime de soi, gestion des émotions, empathie, comportements prosociaux, implication sociale, résolution de conflits, demande d'aide, etc.). Il vise aussi à encourager les comportements positifs et à développer les liens d'attachement à différents niveaux.

3- Saines habitudes de vie : alcool, drogues et jeux de hasards et d'argent

Le troisième objectif vise à favoriser le développement de saines habitudes de vie auprès des élèves par le développement de leurs compétences personnelles et sociales (affirmation de soi, exercice du jugement critique, gestion de risque, résistance aux pressions sociales).

Au primaire, il est recommandé de limiter les interventions aux questions posées par les élèves; on propose de répondre directement, succinctement et simplement. Néanmoins, quelques interventions sont faites au 3^e cycle de façon à informer les élèves et à répondre à certaines de leurs questions avant leur passage au secondaire.

Actions en promotion et/ou prévention	Fréquence	Niveau d'intervention
- Intervention en toxicomanie en 6 ^e année (intervenante en toxicologie)	1 fois/an	Élèves de 6 ^e année

4- Saines habitudes de vie : alimentation

Le quatrième objectif vise à favoriser le développement de saines habitudes alimentaires auprès des élèves en :

- adoptant une vision positive de l'alimentation;
- favorisant l'expérimentation : goûter, manipuler, préparer des aliments;
- engageant activement les élèves dans leur apprentissage;
- privilégiant les aliments de bonne valeur nutritive;
- offrant une alimentation variée et en éliminant les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire.

Actions en promotion et/ou prévention	Fréquence	Niveau d'intervention
Promotion pour les parents dans L'info-famille (Capsule-santé) par la direction de l'école	Chaque mois	Famille
Participation au mois de l'alimentation	Mars	Élève-école-famille
Politique sur les collations et les desserts à l'école	Annuelle	École-famille
Participation au programme « collations-santé » de la CSA	Annuelle	Élèves ciblés

5- Saines habitudes de vie : mode de vie physiquement actif

Le cinquième objectif vise à augmenter les occasions d'être physiquement actif en :

- aménageant et animant des aires intérieures et extérieures;
- offrant des activités qui tiennent compte des intérêts variés des élèves et adaptées à leurs capacités;
- encourageant et stimulant les efforts et le plaisir des élèves;
- favorisant la pratique quotidienne d'activités physiques.

Actions en promotion et/ou prévention	Fréquence	Niveau d'intervention
Cour d'école : aménagée, formation des surveillantes, récréation, etc Activités de concentration : natation, patinage, ski alpin, ski de fond, etc (éducateur physique) Participation au mois de l'activité physique Participation au programme « Défi-santé »	Annuelle 2 jours/an Mai Octobre	Tous les élèves Classe et/ou niveau Tous les élèves Tous les élèves Élèves du 1 ^{er} cycle
Participation au programme « École en forme et en santé » Organisation d'activités parascolaires sportives Organisation d'activités-récompense sportives Participation aux tournois inter-écoles	Annuelle 2 sessions/an Annuelle Annuelle	Tous les élèves Tous les élèves Élèves méritants Élèves inscrits

6- Saines habitudes de vie : sommeil, hygiène et santé buccodentaire

Le septième objectif vise à favoriser l'adoption de saines habitudes de sommeil et de mesure d'hygiène en responsabilisant les élèves dans leurs choix et leurs pratiques.

Actions en promotion et/ou prévention	Fréquence	Niveau d'intervention
Programme « scellant » (hygiéniste dentaire) Programme de prévention en hygiène dentaire	Octobre Durant l'année Durant l'année	Élèves (maternelle) Élèves (2 ^e année) Élèves (5 ^e année)

7- Santé mentale

Le huitième objectif vise à favoriser le développement des compétences personnelles des élèves (autorégulation, identification et gestion des émotions, capacité d'adaptation, gestion du stress, affirmation de soi, image corporelle positive, etc.) et des compétences sociales des élèves (socialisation, comportements prosociaux, empathie, communication efficace) en favorisant l'inclusion et l'intégration de tous les élèves.

Actions en promotion et/ou prévention	Fréquence	Niveau d'intervention
Rencontre périodique pour améliorer la gestion des émotions	Plusieurs reprises durant l'année	Élève-école-famille

8- Sexualité saine et responsable

Le neuvième objectif vise à favoriser une vision globale (biologique, psychologique, affective, sociale, éthique et morale) et positive de la sexualité humaine. Responsabiliser les élèves dans leurs choix et leurs pratiques à l'égard de leur sexualité.

Actions en promotion et/ou prévention	Fréquence	Niveau d'intervention
Programme puberté et sexualité en 5 ^e année (Infirmière scolaire)	1 fois/an	Élèves de 5 ^e année
Programme prévention des abus	Durant l'année (3 rencontres)	Élèves de 3 ^{ième} année

ANNEXE 3 : ÉCOLE / CENTRE - BUDGET

FONDS	Surplus 30 juin 2017	UTILISATION PREVUE	NOTES COMPLEMENTAIRES [Mesures, moyens...]
1. Enseignement FGJ			
2. Enseignement FP			
3. Enseignement FGA			
4. Activités éducatives	0		
5. Équipement et activités administratives			
6. Investissement	4902		
7. Autres allocations du MELS	0		
8. Fonds à usage libre			
9. Service de garde	0		
Montant utilisé au budget 20__-201__			
Surplus réservé pour usage futur [Préciser]			
TOTAL Le montant doit être égal dans les deux colonnes			

Commentaires : Les surplus sont gelés pour l'année 17-18 afin de permettre à la commission scolaire de garder l'équilibre budgétaire face aux coupures imposées par le MELS.

Signature de la direction de l'établissement

Date

DOCUMENT-SYNTHÈSE 2014-2016 :

Projet éducatif - Plan de réussite - Convention de gestion et de réussite éducative

ANNEXE 2 : CSA - RESSOURCES ALLOUÉES**RESSOURCES HUMAINES** allouées à l'établissement par la CSA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Enseignants (incluant les spécialistes) :

Annie Dessureault, Julie Villeneuve, Stéphanie Dubois et Sylvie Marcoux

[Éducation Physique – anglais – arts plastiques – musique]

Pascal Jacques, Denis Nadeau et Annick Cyr.

Enseignants (postes financés) : Secondaire

Enseignant-ressource :-

Orthopédagogue : **Mélanie Jacques** 40 %

Psychoéducateur :-

TES : **Lucie Daigle** 10 heures et **Roxanne Poulin** 8 heures

Orthophonie : CSA - primaire - selon les besoins

Conseillère en rééducation : **Juliana Martins Faleiros** 10 %AVSEC : **Nathalie Laflamme**

Conseiller en orientation :-

Direction : **René Gosselin** 30 %Secrétaire : **Florence Landry** 20 % et **Véronique Trachy** 20 %

Coordonnatrice PP :-

SOMMES ALLOUEES PAR LE MELS selon les paramètres d'allocation 2017-2018 [Clientèle au 30 septembre 2017]

<i>Aide individualisée (Mesure 15021)</i>		<i>École en forme et en santé (mesure 15022)</i>		<i>Plan de lecture à l'école (mesure 15103)</i>			<i>Violence à l'école (mesure 30342)</i>
<i>Élèves</i>		<i>Élèves</i>		<i>Élèves</i>			
	1335\$		0\$			735\$	800\$
<i>Aide aux parents</i>	1000\$	<i>Coup de pouce</i>	26345\$	<i>Initiatives de établissement</i>	5937\$	<i>Vitalités</i>	<i>Solde de l'an passé</i>

MESURES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT mises à la disposition de l'établissement :
ressources CP, relation d'attachement...

Enseignant	Adaptation scolaire	Secteur général administratif	Service de garde

ANNEXE 3 : ÉCOLES / CENTRES / CSA - ENGAGEMENTS / SIGNATURES

Considérant que la **convention de partenariat 2014-2016 avec le MELS** vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

Considérant que la CSA, par son **plan stratégique 2014-2016 « S'investir pour la réussite »**, contribue à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;

Considérant que chacun des établissements de la CSA, par son **projet éducatif**, son **plan de réussite** et sa **convention de gestion et de réussite éducative**, contribue à la réalisation du plan stratégique de la CSA « S'investir pour la réussite »;

Notre établissement s'engage à :

- Participer à la mise en œuvre et au suivi [équipe-école et CE] des actions établies dans le document-synthèse 2014-2016 et à participer au processus de reddition de comptes.

La CSA s'engage à :

- Soutenir votre établissement, dans les limites des ressources allouées par le MELS, dans la réalisation de cette convention de gestion et de réussite éducative et dans le processus de reddition de comptes.
- Fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir les actions de l'établissement.

Conformément à la loi, cette convention de gestion et de réussite éducative sera valide pour l'année scolaire 2017-2018, et sera renouvelée annuellement jusqu'à la fin du plan stratégique 2014-2016 de la Commission scolaire des Appalaches.

Approuvée par le conseil d'établissement le : 4 octobre 2017

En foi de quoi, nous avons signé le _____ 2017.

Pour l'établissement,

Pour la CSA,

La direction, M. René Gosselin

Le directeur-général, M. Jean Roberge